



# Flash communal

## Grammond

### Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Karen BONNIER
- Solange POULAT
- Séverine VILLEMAGNE
- Olivier BONNEFOY
- Marina VILLARD
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Didier THELISSON
- Danielle POULAT

### Absents excusés

- Isabelle PONCET
- Gérard THIZY

### ▪ Tarifs 2019 :

Pour 2019, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1 % aux tarifs municipaux.

Pour le cimetière, les tarifs 2019 seront donc les suivants : 117,85 €/m<sup>2</sup> pour les concessions de 30 ans, 75,00 €/m<sup>2</sup> pour les concessions de 15 ans, 428,56 € pour les concessions de columbarium de 30 ans, 267,95 € pour les concessions de columbarium de 15 ans et 85,71 € pour le jardin du souvenir.

Pour l'eau, les tarifs applicables en 2018 seront : 40,74 € H.T pour le droit fixe, 9,12 € H.T pour la location de compteur, 3,06 € H.T le m<sup>3</sup> facturé aux habitants de Grammond et 1,52 € H.T le m<sup>3</sup> pour la vente en gros à la commune de Fontanès. Pour l'assainissement, le droit fixe sera de 20,78 € H.T., le m<sup>3</sup> de 0,77 € H.T et le raccordement 2.267 € H.T

L'heure de déneigement sera payée à hauteur de 66,70 €.

### ▪ Situation administrative des agents en arrêt maladie :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du comité médical de refuser le congé grave maladie demandé par deux agents de la commune. En effet, leur pathologie relève de la grave maladie mais administrativement elles ne peuvent pas en bénéficier car leur ancienneté n'est pas suffisante. Il rappelle qu'il est possible d'aller contre cette décision. Après un point sur le coût de cette décision, le Conseil municipal décide d'accorder le congé grave maladie à ces deux agents et propose de consulter dès janvier les assurances pour les agents non titulaires.

### ▪ Compte rendu de la rencontre avec Loire Habitat :

Une visite du bâtiment Grataloup a été organisée en présence du directeur de la maîtrise d'œuvre de Loire Habitat afin d'engager une réflexion sur la faisabilité et le coût d'un projet de construction de plusieurs appartements. Loire Habitat fera un retour de cette visite courant janvier.

### ▪ Voirie :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil départemental pour la réfection des chemins de Croix Rouge et de la Janetière. L'estimation des travaux s'élève à 59.730 € H.T.

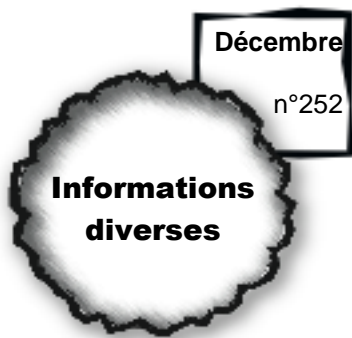
Les caoutchoucs des 2 lames à neige ont été changés.

### ▪ Cantine :

Suite à l'ouverture des plis, tous les lots sont fructueux. L'analyse des offres est en cours. Les travaux pourront débuter début février.

### ▪ Questions diverses :

- PLU : Une réunion est programmée le vendredi 14 décembre pour finaliser les documents. Hélène Gautron de la CCMDL est conviée à participer à cette réunion.
- RGPD : Afin d'avancer dans la mise en conformité au Règlement Européen de Protection des Données Personnelles, le Conseil Municipal approuve la désignation d'un délégué à la protection des données. Bruno Grégoire se porte volontaire et suivra courant janvier une formation à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.
- Vœux du Maire : Ils auront lieu le dimanche 13 janvier à 10h30 à la salle d'œuvre



✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **janvier 2003**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

✓ **Agence Postale :**

L'agence postale sera fermée **les 15,16, 29 et 30 janvier 2019**

Rappel: Les colis ou courriers recommandés doivent être récupérés personnellement par le destinataire muni d'1 pièce d'identité. Si ce dernier désigne un mandataire, il faudra la carte d'identité du destinataire et du mandataire. A partir de 2019, les procurations se feront par informatique.

Pour tout chèque établi à l'ordre de la poste, il faut également présenter votre carte d'identité. Ce sont des procédures légales exigées pour toutes les agences postales communales.

Les pièces d'identité photographiées sur les portables ne sont pas acceptées.

Merci de votre compréhension.

✓ **Collecte des ordures ménagères :**

Attention !!! A compter du 31 décembre 2018, **la collecte des sacs noirs** n'aura plus lieu le mercredi mais **le lundi matin dès 6h30**. Il n'y a pas de modification pour le jour de collecte des sacs jaunes (calendrier joint).

De plus, le ramassage des ordures ménagères ne se fera plus au porte à porte pour **les chemins de la Chiratière, de Rampeau, de Fond Souchon, du Rochain, du Sapin, de la Cabane ainsi que pour l'impasse Perret**. Les sacs jaunes et les sacs noirs pourront être déposés dans les containers déjà en place au village ou dans les nouveaux bacs qui seront installés à l'entrée du lotissement du chalet et au croisement du chemin de Rampeau avec le chemin du Sapin.

✓ **Formation défibrillateurs :**

La Commune a installé un défibrillateur vers l'entrée de la salle d'œuvre et un à l'extérieur du vestiaire du stade de foot du Flanchard. Pour permettre un bon usage de ces appareils, une présentation du fonctionnement de ces défibrillateurs sera donnée, **le samedi 19 janvier 2019 à 10 h devant la salle d'œuvre**. Les personnes intéressées peuvent assister à cette démonstration.

✓ **Vœux de la mairie :**

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal vous invitent à un apéritif  
à l'occasion de la présentation des vœux

**le dimanche 13 janvier à 10h30 à la salle d'œuvre.**

Lors de cette rencontre le conseil municipal présentera les actions effectuées et les projets à venir et les associations de la commune exposeront leurs activités

Bonne  
ANNÉE 2019